



14ème législature

Question N° : 45143	De M. Christian Assaf (Socialiste, républicain et citoyen - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique >audiovisuel et communication	Tête d'analyse >radio	Analyse > radios associatives. financement. perspectives.
Question publiée au JO le : 10/12/2013 Réponse publiée au JO le : 18/02/2014 page : 1558		

Texte de la question

M. Christian Assaf appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le financement des radios associatives par l'intermédiaire du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Ce fonds de soutien a pour objet de permettre aux radios associatives locales d'assurer leur rôle d'information et de communication de proximité. Depuis trente ans, les radios associatives ont participé à l'essor culturel et économique des territoires. Elles sont devenues des facteurs importants du vivre ensemble. Or la diminution de la dotation FSER pour 2014 menace aujourd'hui cette contribution au lien social ainsi que l'activité de ces radios et les emplois qui en dépendent. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de prendre de nouvelles mesures pour soutenir l'activité de ces radios de proximité ou s'il compte mettre à l'étude une possible revalorisation du FSER.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.